



SONDAGE SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE DE LA MURAZ

Chers Habitants,

Comme vous avez pu le lire dans les précédents bulletins municipaux, notre commune engage une profonde réflexion sur son éclairage public.

Un nouveau décret de 2019 rend obligatoire à l'horizon 2025, la mise aux normes de l'éclairage public. Dans un souci principalement environnemental et écologique, l'éclairage de demain devra être plus rationalisé et plus qualitatif.

Pour rappel, l'éclairage public n'est pas une compétence obligatoire des communes mais lorsque celui-ci existe, il doit être aux normes.

À la suite d'un diagnostic réalisé sur notre éclairage public, il en ressort que de très nombreux points lumineux ne répondront plus à la nouvelle norme de 2025. La solution la plus simple serait de remplacer en lieu et place chaque point lumineux non conforme par un nouveau, mais cette solution :

- n'est pas forcément la plus judicieuse,
- est onéreuse,
- ne va pas dans le sens d'un éclairage plus qualitatif.

De nombreuses communes ont déjà engagé la démarche en mettant par exemple en place une extinction programmée de l'éclairage de 23h00 à 05h00 du matin. D'autres ont décidé de ne plus éclairer certains endroits de la commune.

A notre tour d'avoir cette réflexion et de faire des choix. Pour cela, votre avis nous intéresse.

Merci de prendre quelques instants pour remplir le questionnaire ci-dessous et de nous le rapporter, d'ici le 20 février 2022 dans la boîte aux lettres de la mairie ou de l'adresser par mail à secretariat@lamuraz.fr

Vos réponses sont importantes !

Réponses à compléter ou à entourer.

1/ Nom de la rue (chemin, impasse...) de mon domicile :

.....

2/ Ma rue (chemin, impasse...) est-elle éclairée ?

OUI

NON

3/ Ma rue (chemin, impasse...) est-elle éclairée tout du long ou seulement en certains points précis ?

TOUT DU LONG

CERTAINS POINTS PRECIS

4/ En cas de points précis, qu'est ce qui est éclairé ?

Le croisement avec une autre voie

OUI

NON

Un arrêt de bus

OUI

NON

Autre :

Précisez :

5/ Est-ce qu'un point d'éclairage public éclaire l'intérieur de ma propriété ou ma façade ?

OUI

NON

6/ Est-ce que je trouve cela pratique ou gênant ?

Pratique

OUI

NON

Gênant

OUI

NON

7/ Suis-je pour ou contre l'extinction de l'éclairage public la nuit ?

POUR

CONTRE

8/ Dans une rue, les points lumineux n'éclairent que quelques endroits, est-ce :

Utile

OUI

NON

Pratique

OUI

NON

Indispensable

OUI

NON

- Pourquoi ?

.....
.....

9/ Quel est mon avis sur l'arrêt complet de l'éclairage public dans certaines rues qui, hormis pour des raisons de sécurité, n'en ont pas besoin ?

POUR

CONTRE

- Pourquoi ?

.....
.....

10/ Tranches horaires d'extinctions souhaitées ?

A partir de 22h

A partir de 23h

Autre :

Jusqu'à 4h

Jusqu'à 5h

Jusqu'à 6 h

Autre :